

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Brezolles**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 30 Mars 2017 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**  
21 Mars 2017

**nombre de membres**  
en exercice : 27  
présents : 24

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille dix-sept, le trente Mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Étaient présents** : MM.MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU - KUNTZ - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - RENOUF - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - BAZIRE - GALANDON - GACEUR - TARRIEU -

**Absents** : M. - Mme : ALLAIN - LEYS - GRABOT -

**Pouvoirs** : Mme GRABOT à M. PERCHERON -

formant la totalité des membres en exercice.

M. RICHARD a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, les dossiers suivants :  
=> Accueil d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Mme REBEL  
=> Mise à disposition de service auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transports scolaires.  
Le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Février 2017.**

Le Conseil Municipal, à majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 2 Février 2017.

### **1/ - Accueil d'une nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Mme REBEL et réorganisation des commissions municipales :**

Suite à la démission de Madame Charlotte REBEL qui a quitté notre commune, le Conseil Municipal, accueille et installe dans sa fonction de conseillère municipale, Madame Suzanne TARRIEU, suivante de la liste "Saint Rémy Passionnément » et approuve son intégration au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission Animation, Associations et Culture
- Commission Information / Communication

### **2/ - Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs de l'exercice 2016 et affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion de la Commune, et du Service de l'eau dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Comptes administratifs 2016**

##### **=> Commune :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de la Commune de St Rémy sur Avre arrêté comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

- dépenses de fonctionnement 2016 :	2.922.740,69 €
- recettes de fonctionnement 2016	3.365 269,70 €
- résultat d'exploitation reporté 2016 :	758.898,01 €

##### **Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2016 :	839.024,51 €
- recettes d'investissement 2016 :	879.613,35 €
- résultat d'investissement reporté	- 76.281,33 €

##### **Restes à réaliser :**

- dépenses d'investissement :	253.915,78 €
-------------------------------	--------------

<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>911.818,75 €</b>
-------------------------------------	---------------------

**=> Service de l'eau :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du service de l'eau arrêté comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

- dépenses d'exploitation 2016 :	320 982,59 €
- recettes d'exploitation 2016 :	330.902,78 €
- résultat d'exploitation reporté :	305.730,07 €

**Section d'Investissement :**

- dépenses d'investissement 2016 :	240.897,58 €
- recettes d'investissement 2016 :	61.960,16 €
- résultat d'investissement reporté :	14.395,26 €

**Restes à réaliser :**

- Dépenses d'investissement :	13.415,33 €
-------------------------------	-------------

**Excédent global de clôture : 137.692,77 €**

**Affectation des Résultats :**

**=> Commune :**

Après avoir entendu le compte administratif 2016 de la Commune de St Rémy sur Avre, le 30 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Budget Commune

- un excédent d'exploitation de :	1 201 427.02 €
- un déficit d'investissement de :	- 35 692.49 €

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

**A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : 289 608.27 €

**Le solde disponible:**

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 911 818.75 €

Excédent du budget principal

- affectation au déficit d'investissement (ligne 001 en dépense) :

- 35 692.49 € Déficit du budget principal

**=> Service eau :**

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau, le 30 mars 2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant les résultats de clôture suivants :

Budget Eau

- un excédent d'exploitation de :	<b>315 650.26 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>- 164 542.16 €</b>

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

**A titre obligatoire :**

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser : **177.957.49 €**

Le solde disponible:

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette) :

**137 692.77 €** Excédent du budget eau

- affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001 en dépense) : **164 542.16 €** déficit du budget eau

**3/ - Examen du budget primitif 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2017 de la Commune et du Service de l'eau

**Budget Primitif 2017 - Service de l'eau :**

Section fonctionnement : 467 192,77 €

Section investissement : 317 775,38 €

**Budget Primitif 2017 - Commune :**

Section fonctionnement : 4.273 849,75 €

Section investissement : 2.282.650,74 €

**4/ - Vote de la fiscalité directe locale de 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2017 des taxes directes locales à l'identique de l'année 2016 :

=> taxe d'habitation : 9,82 %

=> taxe foncière (bâti) : 17,73 %

=> taxe foncière (non bâti) : 31,58 %

**5/ - Renouvellement adhésions 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des adhésions auprès de divers organismes à savoir :

- Association des Maires de France d'Eure-et-Loir

- Association des Petites Villes de France

- S.I.V.A (Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre)

- Association G.R.A.C.E.S (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi-Solidarité)

- SIFEL (Service Interprofessionnel de Formation au Travail en Eure et Loir)

- A.T.D (Agence Technique Départementale)

**6/ - Demande de subvention auprès du SDE 28 pour les travaux d'éclairage public – Lotissement des Eurélales – rue du Vieux Pont :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, adopte le projet de travaux d'éclairage public et sollicite une demande de subvention auprès du SDE28 dans le cadre de la création d'un lotissement rue du Vieux Pont.

**7/ - Organisation d'un camp d'été et fixation de la participation financière des familles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'un camp d'été (environ 20 jeunes) à Veules-les-Roses (Seine Maritime) du 16 au 30 Juillet 2017 et à fixe le montant de la participation des familles à 290 € pour les Rémois et 371 € pour les hors commune.

### **8/ - Accueil Collectif de Mineurs et accueil des pré-adolescents - vacances d'été 2017 :**

#### **Encadrement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM ainsi que de l'accueil de pré adolescents à l'Espace Jeunes, pour les vacances de l'été 2017 et crée les postes correspondants.

### **9/ - Remboursement des frais d'huissier et d'avocat dans le cadre d'un référé pour l'occupation illégale du parking de l'Espace Coubertin du 18 au 26 juillet 2016 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement des honoraires de l'avocat, ainsi que des frais d'huissier, dans le cadre du référé engagé, suite à l'occupation illégale du parking de l'espace Coubertin du 18 au 26 juillet 2016 par des caravanes de la communauté des gens du voyage.

### **10/ - Remboursement des sinistres du 23 octobre 2016 et du 3 février 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 23 octobre 2016 – choc par véhicule sur la rampe de l'escalier de la Vallée de Crampeau suite à une sortie de route sur le rond-point de France (sens Province/Paris), pour un montant de 1.212,00€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 3 Février 2017 – vitre d'une fenêtre à l'école du Bois d'Hauterre, brisée par un enfant lors de la récréation méridienne, pour un montant de 210,00 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

### **11/ - Reprise dans le patrimoine communal de la parcelle section AE 157 – Rue Albert Schweitzer :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession à titre gratuit dans le patrimoine communal, de la parcelle cadastrée section AE 157, Rue Albert Schweitzer.

### **12/ - Bibliothèque municipale – convention de fonctionnement :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental d'Eure et Loir pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **13/ - Mise à disposition de service auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transports scolaires :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de service pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transports scolaires auprès de l'agglomération du Pays de Dreux.

## **\* INFORMATIONS :**

### **- Projet de prévention sur les dangers du cyber harcèlement :**

L'Espace Jeunes en collaboration avec l'association la Jeunesse Rem's travaillent sur un projet autour du cyber harcèlement dont les objectifs sont :

- ⇒ La création d'un outil de communication vidéo
- ⇒ Un partenariat avec le collège e Nonancourt
- ⇒ Une présentation à un concours national sur la création d'un outil de communication
- ⇒ L'implication des jeunes dans la sensibilisation contre le cyber harcèlement

### **- Convention CESU et VACAF :**

#### **• Convention CESU**

Suite à un sondage auprès des familles rémoises et pour faciliter l'accès aux loisirs, et autoriser les paiements via les CESU (Chèques Emploi Service Universels), les centres de loisirs de l'Arche aux enfants vont signer une convention pour s'affilier aux « CESU garde d'enfants ». Ces chèques permettront de régler uniquement les centres de loisirs vacances.

#### **• Convention avec un service de la Caf : VACAF :**

L'Aide aux vacances Enfants Locale est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux enfants et adolescents de familles allocataires.

Cette aide a pour objectif de permettre, pendant les vacances scolaires, un départ en vacances collectives (colonie ou camps) organisé par un opérateur conventionné par la CAF. Ces séjours doivent également avoir reçu un agrément DDSCS.

Le montant de l'aide, le nombre de jours et de séjours ainsi que les critères d'éligibilité ont été votés par le conseil d'administration de chaque CAF.

Le dispositif VACAF permet à l'organisateur de créer des séjours visibles par les familles allocataires. Il permet également de gérer les aides aux temps libres des familles, que trop rarement utilisés :

Bilan 2016 en Eure-et-Loir : sur 20000 enfants bénéficiaires, seulement 350 ont pu profiter de ces aides.

Le dispositif VACAF permettra la gestion des séjours de l'Espace Jeunes grâce à la consultation des bons CAF en proposant à chaque famille les aides dont elles disposent.

### **- PLU : Réunion le 5 avril avec les Personnes Publiques Associées**

**- Projet de lotissement Avenue des Champs de Bray :** Devant les difficultés à trouver des acquéreurs d'au moins la moitié du nombre des parcelles, Pierres & Territoires renonce à l'opération d'aménagement du lotissement des Champs de Bray. Nous pourrions nous orienter vers la construction de petits collectifs (1 ou 2 niveaux) qui correspondraient davantage à ce qui existe face à ces parcelles.

### **- Agglomération du Pays de Dreux :**

- Nouveau nom du complexe aquatique => Agglocéane
- Mise en œuvre du contrat régional entre 2018 et 2022, permettant d'obtenir des subventions

- Office de Tourisme de Dreux : La nuit Européenne des musées se tiendra samedi 20 mai 2017

**- Décisions du Maire**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante : modification du marché de travaux réfection de voirie Rue Pasteur et Impasse Jules Ferry remise à niveau des ouvrages d'adduction d'eau potable.

**- Consultations :**

- Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire du Bois d'Hauterre : Lot 2 – Electricité :

Monsieur le Maire rappelle que le lot 2 – électricité a été déclaré infructueux dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Bois d'Hauterre.

Une nouvelle consultation a été lancée.

Deux entreprises ont répondu :

EIFFAGE : 19 897.15 € HT  
WEE : 21 616.00 € HT

Nom de l'Entreprise	Montant HT de l'offre	Note Valeur technique	Note prix des prestations	Note réponse dans les délais	Note Globale	Classement
EIFFAGE	19 897.15	40	30	20	90	1 <sup>ER</sup>
WEE	21 616.00	40	27.61	20	87.61	2ème

La société EIFFAGE a été retenue

- Mission Maîtrise d'Oeuvre – réfection de la Voirie – exercice 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de la voirie - exercice 2017.

16 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés sur le site de l'Association des Maires 28, seules deux cabinets ont répondu :

JSI Ingénierie : 12 751.20 € TTC  
AVR Conseil / BAIE : 12 420.00 € TTC

Nom de l'Entreprise	Montant TTC de l'offre	Note Valeur Technique (60%)	Note prix des prestations (40%)	Note Globale	Classement
JSI	12 751.20	12	7.79	19.79	1 <sup>ER</sup>
AVR/BAIE	12 420.00	9.60	8	17.60	2ème

Cabinet JSI ingénierie a été retenu.

- Consultation infographiste pour ST Rémy Le Mag :

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la réalisation et l'impression et la mise sous film thermo du prochain St Rémy Le Mag.

L'offre retenue pour un contrat d'un an par la commission est la suivante :

- Com'1 évidence 24 pages 4 295.00 € HT
- Com'1 évidence 28 pages 4 411.00 € HT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40 mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 3 Avril 2017**

Le Maire,

Patrick RIEHL